

Cent soixante-quatorzième session du Conseil de la FAO

Point 19 de l'ordre du jour: Cinq années d'action pour le développement dans les régions montagneuses

Au titre de ce point de l'ordre du jour sont fournies des informations sur les Cinq années d'action pour le développement dans les régions montagneuses et sur les progrès récemment accomplis en vue de leur mise en œuvre.

En vertu de la résolution A/RES/77/172¹ du 14 décembre 2022, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période 2023-2027 les Cinq années d'action pour le développement dans les régions montagneuses afin de «sensibiliser la communauté internationale aux problèmes des pays montagneux et de donner un nouvel élan aux efforts faits par la communauté internationale pour s'attaquer aux défis et problèmes rencontrés par les pays montagneux». Dans sa résolution, l'Assemblée générale invite les États membres et les organismes compétents des Nations Unies, agissant dans le cadre de leur mandat, à renforcer encore l'appui au développement durable dans les régions montagneuses, notamment en participant aux Cinq années d'action.

Au sein du système des Nations Unies, la FAO est l'organisme responsable du développement durable dans les régions montagneuses; elle héberge en outre le secrétariat du Partenariat de la montagne depuis 2003. À sa 172^e session, tenue du 24 au 28 avril 2023, le Conseil a pris note des informations communiquées sur les Cinq années d'action². À sa 173^e session, tenue le 10 juillet 2023, il a pris note des discussions concernant les Cinq années d'action³.

Le Secrétariat du Partenariat de la montagne a facilité la mise au point d'un cadre mondial⁴ pour les Cinq années d'action pour le développement dans les régions montagneuses (2023-2027). Le cadre mondial donne à toutes les parties prenantes une base qui leur permettra d'intensifier leur action et de démarrer de nouvelles activités visant à améliorer la résilience et le développement durable dans les régions montagneuses du monde entier et à faire concrètement avancer la cause de ces régions à l'échelle planétaire.

Le cadre mondial propose quatre pistes d'action interconnectées, que toutes les parties prenantes peuvent suivre: 1) transposer à grande échelle des solutions fondées sur la nature afin de réduire les risques climatiques et d'encourager l'adaptation et l'atténuation dans les régions montagneuses; 2) améliorer l'accès des communautés montagnardes aux services et à des infrastructures durables; 3) renforcer la coopération internationale, la sûreté et la gouvernance à plusieurs niveaux dans les régions montagneuses; et 4) autonomiser les communautés montagnardes et réduire les inégalités, avec une attention particulière apportée aux femmes, aux jeunes, aux peuples autochtones et aux communautés locales.

Le cadre mondial présente cinq domaines d'action dans lesquels il convient d'intensifier les efforts collectifs au cours de ces Cinq années d'action: 1) tirer parti des processus régionaux et internationaux à l'appui du développement dans les régions montagneuses; 2) renforcer les politiques, les mécanismes de gouvernance et les institutions; 3) promouvoir la prise en compte de toutes les parties dans la recherche, l'innovation et la collecte de données; 4) renforcer la sensibilisation et la communication autour des problèmes, des enjeux et des solutions liés aux montagnes; et 5) accroître les investissements publics et privés durables dans le cadre institutionnel que constituent les Cinq années d'action pour le développement dans les régions montagneuses.

¹ <https://undocs.org/fr/A/RES/77/172>.

² Voir le rapport de la 172^e session du Conseil de la FAO: <https://www.fao.org/3/nm116fr/nm116fr.pdf#page=19>.

³ Voir le rapport de la 173^e session du Conseil de la FAO: <https://www.fao.org/3/nm791fr/nm791fr.pdf#page=8>.

⁴ <https://www.fao.org/3/cc6910en/cc6910en.pdf>.

Le cadre mondial⁵ a été lancé à l'initiative du Gouvernement kirghize au cours du Forum politique de haut niveau tenu le 19 juillet 2023 à New York. La République kirghize a ensuite communiqué le cadre mondial aux États membres des Nations Unies en septembre 2023, et le Président kirghize l'a présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 78^e session, le 10 septembre 2023.

M. Zhimin Wu, Directeur de la Division des forêts

⁵ <https://www.fao.org/3/cc6910en/cc6910en.pdf>